Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Compte rendu du Comité Technique
du 5 décembre 2017

<u>Etaient présents</u> : LESIOURD Véronique, KERDRANVAT Erwana, MORIO Eric MORTEVEILLE Florence, PERRIN Samuel
<u>Excusés</u> : THEBAULT Mireille

A : Sujets proposés par l'administration

<u>Avis obligatoire soumis à délibération</u> :

A1- Réorganisation de la direction de la solidarité

1- *Evolution de l'organisation de l'ASE* :

Malgré un engagement très important des personnels de l'ASE, les difficultés perdurent. Une réflexion est en cours sur le taux élevé de prise en charge des jeunes par rapport aux autres départements 2,5% des jeunes de moins de 21 ans (taux élevé également de renouvellement de prise en charge). 40 accueils de MNA en 2014, à près de 400 en 2017.
Repositionner la CRIP auprès des partenaires, revoir les missions qui se sont surajoutées : la mission première étant l'évaluation des situations préoccupantes.
Des inspecteurs sont trop centrés sur l'évaluation alors qu'ils sont chargés du relais de la politique de l'institution, les recentrer sur le suivi et la prise en charge des enfants.
Création d'un service dédié à la prise en charge des MNA (mineurs non accompagnés).
Un travail important fin 2016 jusqu'à début juillet a été fait par l'ASE (Equipe Murat et ASSFAM).les conclusions de ce travail ont été présentées aux assistants familiaux le 11 décembre dernier. Il en ressort une attente de reconnaissance nécessaire, un besoin d'un accompagnement important, d'où la création d'un pôle de deux personnes chargés de cet accompagnement.
L'objectif est de positionner le Département comme chef de fil de la protection de l'enfance en ayant des dispositifs de contrôle.
L'administration souhaite pérenniser les postes identifiés en 2015 : 1 poste de psychologue, 7 postes de référents éducatifs, 1 poste de maîtresse de maison, 1 poste de veilleur de nuit, 1 poste de chargé de mission.
Mais avec les nouvelles missions, elle souhaite également étoffer les équipes. Plusieurs postes sont identifiés : 1 chargé de mission de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), 1 chargé de tarification et du contrôle des établissements, 1 chef de service d'accueil d'urgence et d'orientation, 1 gestionnaire administratif de la plateforme d'orientation, 1 chef de service parcours de l'enfant, 1 inspecteur en charge du suivi des partenaires associatifs, 1 éducateur référent, 1 psychologue , 1 chef de service MNA, 1 assistant administratif (renfort non permanent), 2 veilleurs de jour (renfort/non permanent)
Cette réorganisation a été présentée aux cadres ASE, PMI, ASP les 10 et 13/11/17, puis aux équipes ASE le 28/11/17.
La nouvelle organisation devra être validée au CT de mars 2018

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

2- DASP :

Identification d'un chargé de mission dédié à l'autonomie numérique des publics éloignés des Nouvelles technologies de l'information : pérennisation du poste de chargé de mission à compter du 01/01/18 le projet reste à définir, 50% financement européen.

3- Identification d'une unité dédiée à SOLIS :

Deux agents dédiés, un premier poste ayant déjà été validé lors du dernier CT

Commentaire CFDT : La réorganisation est nécessaire et, au vu d'un grand nombre d'agents, elle semble cohérente mais il reste de grandes inquiétudes et questions qui pourront être revues lors des groupes de travail qui vont se mettre en place avec les agents concernés et si nécessaire lors du prochain CT de mars 2018.
Si Mme BOUILLON a tenu à féliciter la DMG et la DB pour l'organisation dans l'urgence de l'hébergement des MNA, nous avons aussi rappelé l'implication des agents du service support de la DSI, en particulier ceux gérant la téléphonie.

A2-Réorganisation de la DAT

Changement de nom : Direction de l'animation des territoires (au lieu de direction de l'attractivité et des territoires)

Le Service Patrimoine devient une direction ainsi que la Bibliothèque départementale (Direction de la bibliothèque), ce qui permet aux cadres d'évoluer vers un poste managérial.

Le poste de directeur adjoint des Archives est transformé en poste de directeur du patrimoine.
La signature d'une convention avec la Région permet d'ouvrir le recrutement d'un chercheur à l'Inventaire sur un CDD de 3 ans maximum.
Un poste d'archéologie préventive est pérennisé.

L'effectif reste constant au niveau des Archives avec l'arrivée d'un chargé d'étude documentaire Etat.
La directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire assure les missions de contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques en Mayenne depuis le 1er septembre 2017 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur (vers avril 2018). Le directeur adjoint pourra alors occuper pleinement son nouveau poste de directeur du Patrimoine.
Par la suite, afin de positionner un agent départemental sur les missions de directeur adjoint, un chef de service sera missionné.

Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT ont été entendus : la cotation du métier d'assistant-archiviste est modifiée (de C à B1), celle d'aide-bibliothèque également (C à B1) et celle de chercheur à l'inventaire passe en catégorie A de la filière culturelle.
Concernant la DAD, les représentants du personnel notent bien l'arrivée d'un chargé d'étude documentaire (poste vacant depuis …2004) qui fait partie de l'effectif « normal » depuis plus de 20 ans. Assurera-t-il toutes les missions qui sont actuellement attribuées au directeur adjoint (gestion des archives privées, valorisation des archives et action culturelle du service) ?

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Les Archives sont engagées dans des projets stratégiques comme la mise en place d'un système d'archivage électronique commun aux 5 départements de la Région et la refonte du système d'information archivistique qui doit être opérationnel dès le 1er janvier 2019, la charge de travail des chefs de service est déjà bien intense.

A3- Réorganisation du Cabinet et de la Direction de la communication

Une mission d'audit conseil organisationnel et fonctionnel a été confiée à un prestataire externe.
La direction va se nommer : Direction de la communication et de l'attractivité (DCA) rattachée directement au Président.
Un poste de responsable des relations presse en charge par ailleurs des réseaux sociaux, placé sous la responsabilité du directeur, est identifié (transformation du poste de directeur adjoint de cabinet en charge de la communication et attaché de presse). Le poste de directeur adjoint apparaît toujours dans l'organigramme. Cotation de poste : poste attaché au cabinet, collaborateur de cabinet.
Le recrutement d'un nouveau directeur a été confié à un cabinet externe. Un plan stratégique pluriannuel de communication ainsi que l'organisation interne de la direction lui reviendront.

<u>Commentaire CFDT</u> : 3 postes de cette direction sont des collaborateurs de cabinet, c'est-à-dire qu'ils sont en lien avec le mandat du président. Bien que non fonctionnaire, les lois du code du travail doivent s'appliquer et l'équilibre vie pro vie privée doit être respecté.

A4- Mayenne ingénierie – convention de moyens avec le département

A ce jour 74 adhérents et une douzaine de sollicitations. Le pilotage repose sur le redéploiement d'un poste de directeur (0.5 ETP), un poste d'assistant administratif (0.5 ETP) et un poste de responsable du pôle administratif et financier (0.1 ETP). Une convention encadrant la mise à disposition de moyens a été élaborée et nous est soumise pour avis. Le site Internet n'est pas géré par la DSI que ce soit pour sa mise en place ou pour son suivi, cela dépend de la communication interne. La CAP du 19 décembre a eu lieu pour la présentation de ces mises à disposition.

<u>Commentaire CFDT</u> : Service tout beau tout neuf, restons vigilants à ce que les moyens mis en place soit en adéquation avec les futures demandes des collectivités adhérentes.

A5 Mise à disposition d'agents de la 3DM auprès de l'agence technique départementale eau

Les agents intervenants jusque-là dans les cellules du SATESE (service d'assistance aux exploitants de station d'épuration – 90% des communes du département) et SATANC (service d'assistance technique à l'assainissement non collectif) seront mis à disposition de l'ATD'Eau progressivement jusqu'au 01/01/20.
Dans le cadre de la prise de compétence par les communautés de communes (loi NOTRE), l'assistance ne peut plus se faire directement par le Département. L'idée est donc de mettre les agents à disposition de l'ATD'Eau. Là encore la CAP du 19 décembre a acté la mise à disposition de ces agents.

A6- Modification du régime indemnitaire des médecins territoriaux

Le recrutement des médecins au sein du conseil départemental est compliqué et non attractif par rapport aux autres départements. Aussi afin de les attirer, leur régime indemnitaire est revu. Les médecins ne sont pas actuellement concernés par le RIFSEEP. Si c'était le cas dans l'avenir, cela serait revu.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Commentaire CFDT : le régime indemnitaire des médecins se compose de 2 volets : une indemnité spéciale et une de technicité. Si l'indemnité spéciale était à peu près dans la moyenne, celle de technicité était loin de la moyenne. Gageons qu'avec un taux très revalorisé certains médecins feront le choix de rejoindre le conseil départemental.

A7- Transformations de postes

DQP : création d'un poste de chargé d'évaluation
DS-DIH : création d'un poste de chargé de mission logement des personnes défavorisées
DE : Création d'un poste de second de cuisine au Collège de Landivy. Comment sera effectué l'entretien avec deux agents au lieu de trois. Mme Huet (référente hygiène) prévoit-elle de nombreux allers-retours du côté de Landivy ?
DI-DRR et DAG-DMG : suite à réussite aux concours, transformation de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en postes d'agent de maîtrise à compter du 01/01/18
Dans le cadre de la promotion interne pour 2017 :
DS : 1 poste de rédacteur en attaché
DI : 1 poste de technicien en poste d'ingénieur, 3 postes d'adjoint technique en postes d'agent de maîtrise
DI et DAJ : 2 postes d'adjoint administratif en postes de rédacteur
DAG : 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste de technicien
DE : 1 poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 poste de technicien, 2 postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement en postes d'agent de maîtrise.
Il s'agit ici de tous les postes d'agents promus en juillet dernier.

Commentaire CFDT : Le conseil départemental est capable de créer 2 postes de catégorie A (Chargé d'évaluation et chargé de mission pour le logement). Mais la tâche paraît plus compliquée pour la création de catégorie C dans un collège à un coût pourtant bien moindre.

Avis obligatoire non soumis à délibération :

A8 Réorganisation de la DA

Le document est parvenu une semaine avec le CT. Le directeur a souhaité informer les agents de la DA avant les membres du CT. Cette nouvelle organisation doit permettre une meilleure lisibilité en interne comme en externe. Chaque chef(fe) de service n'aura pas plus de 10 agents.
Il n'y aura pas de bourse de la mobilité comme ce fut le cas à la DS lors de la réorganisation précédente mais un fléchage en fonction des postes déjà occupés.
Les 30 agents du GIP n'ont plus de représentants du personnel.

Commentaire CFDT : Nous espérons que cette nouvelle organisation se fera en concertation avec les agents. Une bonne communication et pas seulement une information permettrait une avancée pour tous.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

A9- Mise en place d'un dispositif de gestion des demandes et des incidents informatiques à la DSI

Un service desk, par le biais du logiciel Auxilio, sera en charge de répondre aux demandes d'assistance émanant des utilisateurs de la collectivité et des partenaires pour permettre le suivi des incidents, des demandes de services et une communication continue.
Ce sera le contact principal entre la DSI et les utilisateurs. L'outil pourrait être étendu à d'autres directions supports.
Ce pôle sera sous la responsabilité du chef de service Production, qui devra également organiser un point hebdomadaire avec l'équipe et le planning.

- 3 agents minimum assureront la permanence, à raison d'1 jour à 2.5 jours par semaine chacun
- 1 agent par jour à temps plein + 1 agent de secours en cas d'absence imprévue
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 dans un bureau dédié à la DSI

En Janvier, tout le personnel de la DSI va passer une journée sur ce poste en duo avec l'agent qui a été recruté pour le lancement du projet (fin de contrat mars 2018). Mais seuls les agents de catégorie B ou C sont amenés à se porter volontaires.
Les 3 agents sélectionnés devront accepter et maîtriser ce poste pour que son action soit efficace. En attendant ce choix, le roulement se fera parmi les agents C et B de la DSI.
Un calendrier jusqu'en juin nous est présenté. Nous avons demandé à ce que les différentes étapes ne se chevauchent pas afin d'avoir, par exemple, le ressenti de tous, avant de lancer l'appel à candidature.
Les fiches de postes des 3 agents retenus seront revues (glissement des tâches vers les collègues, voir arrêt de certaines missions). Le réseau des AU (assistants utilisateurs) et des RM (référents métiers) reste primordial dans le dépannage immédiat.

<u>Commentaire CFDT</u> : Dans l'optique où aucun volontaire ne se présente, nous espérons qu'il n'y aura pas de volontaires désignés, ce qui irait à l'encontre du prérequis de poste accepté. Chaque agent du CD va donc devoir assimiler que le service de la DSI ne pourra plus répondre dans l'instant aux demandes. Au vue de la petite équipe de production amenée à se rendre sur le terrain (3 agents déploiement et 2 agents téléphonie), leur temps sera très compté pour chaque intervention.
Un travail posté à journée entière nous semble également très contraignant. Le poste par demi-journée permettrait pour une même personne d'enregistrer les demandes le matin, puis d'en résoudre une partie l'après-midi (temps plus restreint entre la demande et la résolution). Le chef de service Production voit également sa charge de travail augmenter. Le projet sera certainement abordé lors de prochains CT.

A10- Politique d'utilisation du système d'information en situation de mobilité

Nous avons eu une réunion de travail en amont sur ce sujet.
Il s'agit de recenser les moyens mis à disposition des agents pour mener à bien leurs missions en termes de communication, de permettre à chaque agent de pouvoir consulter de chez lui l'extranet après autorisation du CD. Il rappelle également vos obligations en ce qui concerne l'utilisation du matériel appartenant au CD, et en cas de perte ou de vol d'un équipement. Un petit paragraphe sur les obligations des télétravailleurs-ses mais surtout sur la continuité de service tous services confondus (téléphone et email).

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

Pour terminer nous avons souhaité que soient inscrites des règles sur le droit à la déconnexion. Ainsi les réunions doivent être organisées entre 9h (début de réunion) et 18 h (fin de réunion), de façon très exceptionnelle de 8h à 20 h, bien que nous trouvions cette plage trop étendue.
La demande de réponse aux mails ou au téléphone sur des plages autres que celles du travail doit être proscrite.
Ce document sera bientôt en ligne. Nous vous engageons à le lire et à vous l'approprier.
Commentaire CFDT : Une étude de cette charte en amont avec les représentants du personnel CFDT a permis de modifier certains points qui nous paraissaient importants. Il faut que tout un chacun respecte ces règles afin de trouver un équilibre entre vie professionnelle et familiale.

A11- Désignation d'une nouvelle personne responsable de l'accès aux documents administratifs et aux informations relatives à l'environnement ainsi que des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA)

A12- Fermeture des services départementaux en 2018
Comme chaque année des dates sont avancées pour la fermeture du conseil départemental hormis les musées, maisons d'accueil, unités d'exploitation et laboratoire d'analyse.
2 ponts ont été retenus : le 11 mai et le 2 novembre.

Commentaire CFDT : Vu l'ampleur du dossier CT nous n'avions pas particulièrement regardé le calendrier 2018. Avec un regard plus attentif, les ponts de Noël et du jour du nouvel an auraient pu également être retenus.

Pour information :

A13- Point d'étape sur Euclide 21, plan de développement des systèmes d'information
Le point d'étape qui nous est présenté est surtout une présentation de ce nouveau plan qui va impacter la DSI jusqu'en 2021.
Les grandes lignes nous ont été présentées. Nous aurons certainement plus de détails au cours des prochains CT.
A14- Elaboration d'un nouveau régime indemnitaire – Point d'étape de la démarche RIFSEEP
Après toutes les réunions de concertation au premier semestre 2017, nous poursuivons le travail sur la composition des groupes ainsi que sur les facteurs additionnels. Une première réunion sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) facultative mais validée par le président a également eu lieu. Aucune projection budgétaire n'a été faite à ce jour. Son application devrait se faire pour le 1 janvier 2019, mais elle reste à définir.

A15- Compte rendu d'activité relatif à l'accueil de volontaire en service civique
11 postes de jeunes volontaires validés, dont 5 jeunes actuellement à la 3DM et la DA.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr

A16- Déclinaison des actions issues des groupes de travail avec les assistants familiaux

Ce travail de longue haleine mérite d'être souligné, l'implication tant de la part des ASSFAM que des services de l'ASE a été importante. Nous approuvons la généralisation à l'ensemble des ASSFAM des week-ends pour souffler. Nous regrettons qu'une reconnaissance par une prime d'ancienneté ne soit retenue.
Favoriser la reconnaissance, tenter de prévenir les risques psychosociaux, élaborer un document cadre (devoirs et droits), prévoir des outils pour la prise en charge au quotidien, identifier un pôle dédié, conforter les ASSFAM dans les équipes, soutenir la formation tout au long de la vie, accompagner les reclassements professionnels, repenser la procédure de recrutement, permettre la spécialisation des ASSFAM (permanents, mi-temps, …), intensifier les recrutements (via pôle emploi, nouveaux supports écrits, vidéo, …) font partie du travail à mettre en place.
Les types d'accueil seront classés en 3 catégories : urgence, moyen terme et long terme. Un entretien professionnel devrait également être mis en place.
17% accueillent plus de 3 enfants, il faut définir les modalités de congés.
Le 11 Décembre dernier, le bilan de ce travail a été présenté à l'ensemble des ASSFAM. *Commentaire CFDT : Les représentants du personnel n'ont pas reçu les comptes rendus des différents groupes pourtant source indispensable pour élaborer le document cadre. Nous souhaitions être associés à sa création, ce qui a été validé par l'administration.*

A17- Bilan de l'expérimentation de l'organisation de la politique d'éclusage
Une réunion a eu lieu le 27 octobre dernier, présentant le bilan de la saison 2017. Beaucoup de point restent à développer. Les agents ont fait part de la difficulté de n'avoir qu'un week-end sur 4.

Encore une fois, l'ordre du jour du CT était trop conséquent. Si les représentants du personnel ont malgré tout réussi à être attentif durant cette instance, quel que soit le dossier étudié, ce ne fût pas le cas pour certains représentants de l'administration. A notre sens, chaque dossier mérite l'attention de tous, vu l'investissement demandé en amont et l'implication des directions concernées.

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes
ou nous transmettre vos remarques.
Si vous souhaitez une heure d'info syndicale
Si vous souhaitez nous rejoindre…
Contactez-nous !

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 77 25 46 04 - eMail : CFDT@la mayenne.fr